

Communiqué de presse

Une loi contre la violence – mais nombre d'enfants en sont encore victimes

Berne, 30 juin 2026 – Près d'un·e enfant sur deux subit des violences physiques dans l'éducation. Un·e enfant sur quatre est régulièrement victime de violences psychologiques à la maison. L'inscription dans la loi du droit à une éducation sans violence à compter du 1^{er} juillet 2026 aura un impact sur le quotidien de nombre d'enfants en Suisse. Pour les parents et les enfants rencontrant des situations difficiles, la loi renforce la possibilité d'accéder facilement à une offre de conseil et d'accompagnement. Des spécialistes ont élaboré conjointement des normes de qualité pour les aider à déterminer si un acte relève ou non de la violence.

Pour Protection de l'enfance Suisse, le 1^{er} juillet 2026 marque une étape importante dans son engagement de plus de 40 ans. Depuis les premières initiatives politiques du milieu des années 2000, Protection de l'enfance Suisse s'est constamment engagée en faveur de l'inscription du droit à une éducation sans violence par le biais d'offres de prévention, de campagnes de sensibilisation et d'actions politiques. La campagne nationale [« Il y a toujours une alternative à la violence ! »](#) ainsi que les études sur les comportements punitifs en Suisse, menées [en collaboration avec l'Université de Fribourg](#), ont fourni des bases importantes pour la sensibilisation et le débat politique.

Pour nombre d'enfants en Suisse, la violence dans l'éducation est une réalité

L'enquête représentative actuelle montre que la violence physique dans l'éducation reste très répandue. Près de la moitié des parents admettent avoir recours à des violences physiques envers leurs enfants. Autrement dit, près d'un·e enfant sur deux subit des violences physiques dans l'éducation. Un·e enfant sur huit en fait régulièrement l'expérience. Taper sur les fesses, tirer les oreilles ou pousser font notamment partie des formes les plus courantes.

La violence psychologique fait aussi toujours partie du quotidien de nombre d'enfants en Suisse. Environ deux enfants sur trois subissent des violences psychologiques dans l'éducation. Un·e enfant sur quatre en fait régulièrement l'expérience. Insultes, humiliations, privation d'affection, menaces ou rejets répétés en sont quelques exemples. Un·e enfant sur dix a régulièrement le sentiment de ne plus être aimé·e.

Outre les violences régulières, des formes de violence légère sont en hausse. Débordé·e·s et sous pression, nombre de parents réagissent d'une manière qui ne correspond pas à ce qu'ils ou elles souhaiteraient réellement. La plupart des parents regrettent par la suite d'avoir réagi violemment à une situation éducative difficile. La ligne d'assistance téléphonique de Protection de l'enfance Suisse (058 433 33 99) enregistre un nombre croissant de demandes de parents qui s'interrogent sur leur comportement éducatif. Avec les conseillers et les conseillères, les parents analysent leurs façons d'agir et recherchent une offre d'accompagnement adaptée (p. ex. [les Cours Parents Plus](#) ou [une soirée d'information pour les parents](#) organisée par Protection de l'enfance Suisse).

Que change la nouvelle loi pour les parents ?

Avec l'inscription du droit à une éducation sans violence dans le Code civil suisse, la Suisse reconnaît expressément, pour la première fois, que les enfants ont droit à une éducation sans châtiments corporels ni autres formes de traitements humiliants. Cela envoie un signal clair et renforce la prévention ainsi que le soutien apporté aux parents et aux professionnel·le·s. « L'inscription de l'éducation sans violence dans la loi est un jalon. Pour que cela se traduise par un véritable changement, les parents doivent savoir que cette loi existe et où obtenir de l'aide dans les situations difficiles. Il faut maintenant une campagne nationale de sensibilisation qui porte ses fruits », déclare Regula Bernhard-Hug.

Le Conseil fédéral a lui-même déclaré que les mesures d'accompagnement et de sensibilisation sont essentielles à l'efficacité de la modification de la loi. Cet avis est étayé par l'expérience d'autres pays européens qui ont

également inscrit l'éducation sans violence dans leur législation. Si ces mesures ne sont pas prises, l'effet préventif de la loi sera considérablement affaibli et les enfants ne seront pas protégé·e·s.

De nouvelles normes de qualité aident les professionnel·le·s à s'orienter

En collaboration avec [le réseau « Éducation sans violence »](#), Protection de l'enfance Suisse élabore des normes de qualité nationales pour l'éducation sans violence. Ces normes créent, pour la première fois, un cadre professionnel commun pour les professionnel·le·s de l'éducation, de l'accueil, du conseil, de la santé et de la protection de l'enfance. Elles montrent comment détecter à un stade précoce la violence, comment protéger la dignité des enfants et comment accompagner les parents en s'appuyant sur leurs ressources. Parallèlement, elles permettent aux professionnel·le·s de proposer des alternatives concrètes et non violentes ainsi que d'apporter un soutien efficace aux familles confrontées à des situations difficiles. Cette publication sera disponible à partir de fin août.

Autres informations et offres sur ce sujet :

<https://www.kinderschutz.ch/fr/dossier-educationsanseducation>

Contact

Tamara Parham

Responsable de la communication / Membre de la direction

+41 31 384 29 19

tamara.parham@kinderschutz.ch

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans l'ensemble de la Suisse. En tant qu'organisation d'utilité publique, nous nous employons à permettre à tous les enfants vivant en Suisse de grandir dans la dignité, en bénéficiant d'une protection au sens de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre ces visées, nous fondons notre travail sur des bases scientifiques solides et intervenons de manière systématique au moyen d'offres de prévention, d'un travail politique et de campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux professionnels et aux éducateurs, à des acteurs politiques, à des organisations publiques et privées ainsi qu'au grand public en Suisse. Afin de financer notre travail, nous organisons des actions ciblées de collectes de fonds auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.